



Réussir en Côte D'Ivoire

Prospection
Rendez-vous d'affaires
Exposition



Les Rencontres Africa
Les 2 et 3 Octobre

Le Salon Archibat
du 3 au 7 Octobre



Date limite d'inscription : 28 Juillet 2017

Votre contact :

Estelle MILLET

CCI International Bourgogne Franche-Comté

Tél : 03 84 86 42 51 / 07 77 99 86 00

Email : e.millet@bourgognefranche-comte.cci.fr

Opération organisée par



En partenariat avec



Avec le soutien de

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Rendez-vous d'affaires - Exposition - Prospection Côte d'Ivoire du 02 au 07 octobre 2017

LA CÔTE D'IVOIRE



- ✓ **Marché** de presque **24 millions** de personnes avec une population très **jeune (50% de - 25 ans)**
- ✓ Pays **leader en Afrique francophone** sub-saharienne et première économie de l'UEMOA
- ✓ Croissance annuelle **équivalente à 8%** depuis 2012
- ✓ **1^{er}** partenaire commercial de l'Union Européenne avec 35% des exportations et 27% des importations
- ✓ **Economie diversifiée** : le secteur agricole atteint 28% du PIB et la Côte d'Ivoire conserve sa place de 1^{er} producteur mondial de cacao (plus de 35% du marché). Le secteur secondaire (25% du PIB) concerne principalement le raffinage de pétrole, l'énergie, l'agro-alimentaire et le BTP. Le secteur tertiaire (47% du PIB) est dominé par les télécommunications, les transports (portuaire et aérien), la distribution et les activités financières. La relance est soutenue par les investissements publics (transports, énergie, santé, éducation) et privés (mines, agriculture, énergie et logements), ainsi que par la consommation des ménages.
- ✓ Le pays est en train de se munir **d'infrastructures** indispensables à son développement afin d'atteindre **l'émergence à l'horizon 2020**.


CCI International Bourgogne Franche-Comté organise, avec le **soutien de la Région**, cette prochaine mission qui bénéficie de **l'expertise et de la logistique** de CCI International BFC et de la **CCI France Côte d'Ivoire** afin de saisir les opportunités d'exportation sur ce marché.

Option 1 : Les Rencontres AFRICA

Rencontres phare de l'année 2017 qui contribuent au développement économique et humain entre l'Afrique et la France avec une convention d'affaires correspondant à des rendez-vous B to B sur mesure organisés en parallèle d'un programme de 30 conférences auxquelles vous pourrez participer en fonction de votre planning de rendez-vous.

Les filières concernées : Agro-alimentaire, Chimie, Energie, Equipements industriels, environnement, transport, Tic

- ✓ **Colloques et conférences** autour de **8 thématiques clés** en Afrique de l'Ouest (Industries de transformation des produits agricoles, Infrastructures – BTP – Ville durable, Énergie et matières premières, Numérique, Formation, Financement, Pôles de services intégrés, Start-up et entrepreneurs)
- ✓ Possibilité de **rendez-vous B to B ciblés** avec 700 dirigeants africains directement sur le site
- ✓ Rencontres **d'experts** pour vous accompagner dans votre **projet en Côte d'Ivoire**

Programme Rencontres Africa		
Dimanche 1er octobre	Arrivée à Abidjan	
Lundi 2 octobre	Plénière d'ouverture Rdv BtoB, Conférences, Colloques Cocktail de networking le midi	Soirée de networking
Mardi 3 octobre	Rdv BtoB, Conférences, Colloques Cocktail de networking le midi	
En option : Mercredi 4 octobre	Journée supplémentaire de rendez-vous BtoB ciblés organisés par la CCI France Côte d'Ivoire	<i>Départ en soirée (le 3 ou le 4 selon option)</i>



Rendez-vous d'affaires - Exposition - Prospection Côte d'Ivoire du 02 au 07 octobre 2017

Option 2 : Salon ARCHIBAT

Plus grand salon international de l'Architecture et du Bâtiment en Afrique de l'ouest, ARCHIBAT est le rendez-vous de référence pour les quelques 300 industriels, fournisseurs en matériels et matériaux dédiés au monde de la construction.

Pour sa 10^{ème} édition, ARCHIBAT est devenu un leader incontesté dans les secteurs de l'industrie de la Construction, de l'Aménagement, de la Décoration et de l'Habitat en Afrique de l'Ouest et bien au-delà. Une référence pour les professionnels du cadre bâti et pour le grand public, qui, en dix ans a contribué à améliorer votre cadre de vie, apportant des solutions à toutes les étapes de l'acte de bâtir.

- ✓ **Séminaire d'une demi-journée** organisé par notre partenaire, la CCI France Côte d'Ivoire sur le marché ivoirien et l'environnement des affaires.
- ✓ **Présence** sur le salon ARCHIBAT (mise à disposition d'un espace + présentoir pour la documentation).
- ✓ Participation au Cocktail de Networking organisé par CCIFCI lors du salon sur le stand collectif.
- ✓ EN OPTION 3 : une journée de rendez-vous B to B en entreprise.

Programme Salon Archibat	
Mardi 3 Octobre	Arrivée à Abidjan
Mercredi 4 Octobre	Séminaire "Réussir en Côte d'Ivoire", le climat des affaires et le marché ivoirien organisés par la CCI France Côte d'Ivoire Installation sur stand collectif et rencontres sur le salon ARCHIBAT
Du jeudi 5 Octobre au samedi 7 Octobre	Rencontres sur le salon ARCHIBAT Cocktail de networking le 5 Octobre midi
Samedi 7 Octobre	Départ d'Abidjan

Option 3 : Journée supplémentaire de rendez-vous B to B organisés par notre partenaire CCI France Côte d'Ivoire (dans la limite des places disponibles)

NOTRE OFFRE

Préparation : entretien et rédaction de votre cahier des charges, validation du potentiel et de la participation de l'entreprise, pré-sélection des contacts et validation.

Accompagnement : planning de rendez-vous ciblés sur la base de votre cahier des charges avec les prospects, accompagnement sur place et participation aux Rencontres Africa et au salon Archibat, organisation de votre déplacement (hébergement, transferts collectifs et transport individuel (si option 3), réservation de vos billets d'avion).

Suivi : débriefing individuel, suivi personnalisé possible sur demande.

Informations pratiques entrée en Côte d'Ivoire :

- **Passeport obligatoirement** en cours de validité (carte d'identité non admise).
- Visa obligatoire - nous pouvons faire la demande.
- Recommandations sur http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/cote-d-ivoire/#voyageurs_affaires



Rendez-vous d'affaires - Exposition - Prospection Côte d'Ivoire du 02 au 07 octobre 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner **avant le 28 juillet 2017 accompagné de votre acompte de 50% du montant total de participation** à :

CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ | À l'attention d'Estelle MILLET

33 Place de la Comédie – BP 377 - 39007 LONS LE SAUNIER

Tel : 03 84 86 42 51 – e.millet@bourgognefranchecomte.cci.fr

Raison sociale

Adresse

CP..... Ville

Tél E-mail

Personne qui participera à la mission :

(Indiquer vos nom et prénom tels qu'ils figurent sur votre passeport)

Numéro de portable

N° passeportDate d'expiration passeport :

COÛTS

Prix OPTION 1 avec subvention régionale*

2 100 € HT soit 2 520 € TTC

Prix OPTION 2 avec subvention régionale*

2 350 € HT soit 2 820 € TTC

Prix OPTION 3 avec subvention régionale*

320 € HT soit 384 € TTC

Prix OPTION 1 sans subvention régionale

3 360 € HT soit 4 032 € TTC

Prix OPTION 2 sans subvention régionale

3 750 € HT soit 4 500 € TTC

Prix OPTION 3 sans subvention régionale

525 € HT soit 630 € TTC

Le prix inclut les prestations suivantes :

- L'organisation des rendez-vous et/ou espace sur stand collectif, selon option
- Accompagnement CCI International BFC,
- L'hébergement (nuitées + petits déjeuners selon option)
- Transport principal et transferts

Non inclus :

- Repas, dépenses personnelles, frais d'expédition des documentations ou échantillons, dédouanement, frais liés à la participation d'une deuxième personne (nous consulter)

Un aménagement de votre programme est réalisable, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, nous adapterons la formule la plus pertinente pour votre entreprise.

***Les participants à la mission bénéficient du soutien financier de la Région, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité suivants :**

- Entreprise constituée sous forme juridique commerciale de moins de 250 salariés
- CA annuel < à 50 millions d'€ **ou** au total de bilan < à 43 millions d'€
- N'appartient pas à plus de 25% à un groupe de plus de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)

Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité de la Région

Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

J'accepte les conditions de participation à la mission ci-après.

Le, à

Cachet et signature



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International Bourgogne Franche-Comté est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté.

I.3. La prestation de CCI International inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateurs(s) de CCI International

I.4. Dans la prestation de CCI International ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariat non prévus

II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International Bourgogne Franche-Comté (Place de la Comédie 39000 LONS LE SAUNIER) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande. Dès lors, CCI International accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International

II.5. La réception par CCI International du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre

Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI International émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International Bourgogne Franche-Comté, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International Bourgogne Franche-Comté toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation ect ...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International Bourgogne Franche-Comté pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI International
Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI International, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

V. Assurances

CCI International Bourgogne Franche Comté n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.